

# Les différences dans les jugements d'orchidées

Première partie: Le Centre de Jugement de Montréal

Michel Tremblay

Toujours à la recherche de sujets nouveaux sur les orchidées pour les lecteurs de l'OrchidExpress, j'étais en panne d'inspiration depuis quelques temps. Je ne parvenais pas à trouver des sujets que je pouvais qualifier de neufs, différents de ce que j'avais écrit par le passé et suffisamment intéressants et susceptibles de bien instruire et captiver les membres de la Société des Orchidophiles de Québec.

Il m'est venu une idée. Pourquoi ne pas élaborer une série d'articles sur les différentes sortes de jugements d'orchidées et tout ce qui gravite tout autour de ce sujet?

En tant que juge de la Société américaine des orchidées (The American Orchid Society,

l'AOS) depuis 18 ans, je crois humblement posséder l'expertise nécessaire pour vulgariser un tel sujet. J'en profiterai pour faire le tour de la question et parfois même pour vous transmettre mes impressions personnelles sur les beautés et les limites d'un système qui, même avec ses imperfections, demeure le meilleur système au monde pour juger ces merveilleuses plantes que sont les orchidées.



Toutes les photos de cet article ainsi que la photo de couverture sont de Thang Dam

*Dendrobium Küni*  
'Memoria Germaine Roy'  
AM 81 pts, CCM 86 pts.  
Propriété de  
Mme. Nicole Roy

Afin de tout présenter dans un ordre qui sera abordable, compréhensible et clair pour les lecteurs et, comme il y a beaucoup de matière à couvrir, je me suis fait un plan comprenant une quinzaine de sujets, tous ayant

un rapport direct ou indirect avec le jugement des orchidées. Je suivrai donc mon plan afin de m'assurer d'une couverture complète de toute la matière à traiter.

Je commencerai par la présentation du Centre de jugement des orchidées de Montréal, en vous dévoilant sa structure et son fonctionnement.



*Grammatophyllum  
stapelliiflorum*  
'Jardin botanique  
de Montréal'  
CCE 90 pts  
Propriété du  
Jardin botanique  
de Montréal

Je ferai un résumé de ce qu'est la Société américaine des orchidées (The American Orchid Society, l' AOS). Je poursuivrai avec des informations sur le système de jugement des orchidées créé et géré par l'AOS.

Par après, je vous parlerai des jugements de plantes, mais aussi plus spécifiquement des distinctions qu'il faut faire lors d'un jugement mensuel de la table d'honneur pendant nos réunions de société, lequel n'est pas sanctionné par l'AOS et un jugement mensuel au Centre de jugement des orchidées selon les barèmes spécifiques établis par l'AOS; j'aborderai le jugement de plancher lors d'une exposition, qui lui est sanctionné seulement par les règlements variant d'une société à une autre selon le lieu de la société où se déroule une exposition ainsi que le jugement selon les barèmes de l'AOS lors de cette même exposition. Comment procèdent les juges pour discriminer les orchidées méritantes? Il y a parfois des similitudes dans ces différents jugements, mais il y a aussi des particularités qu'il faut maîtriser pour bien comprendre le travail des juges et les résultats qui sont différents, mais qui, toujours, doivent avoir comme objectif de ressortir ce qu'il y a de meilleur. Finalement, j'aborderai aussi les jugements de présentoir.

Toujours par le biais de l'OrchidExpress, je passerai en revue chacun des formulaires qui sont utilisés par les juges de l'AOS pour évaluer vos orchidées, tout en vous fournissant les commentaires appropriés, les détails nécessaires à une bonne compréhension ainsi que les critères de jugement.

Par la suite, je vous fournirai des détails sur les autres prix que les orchidophiles peuvent se mériter lors des expositions, comme les prix attribués



*Epidendrum (medudae x kockii)*  
*'Memoria Claude Bhavon'*  
AM 82 points  
Propriété de M. Julien Cédric-Anne

aux présentoirs ainsi que les distinctions importantes décernés annuellement par l'AOS pour souligner les orchidées les plus exceptionnelles de chaque année et qui se sont méritées une quelconque distinction dans le système AOS (en quelque sorte les Oscars du monde orchidophile).

Je crois qu'au fur et à mesure que les principes et les concepts seront présentés, il pourra y avoir des questions qui surgiront dans la tête des lecteurs. Donc, je vous fourni mon adresse courriel ([mdppa.tremblay@gmail.com](mailto:mdppa.tremblay@gmail.com)) afin que vous puissiez poser les questions auxquelles je répondrai publiquement et par écrit dans les parutions subséquentes de l'OrchidExpress, car je crois qu'il y va de l'intérêt de tous. J'apprécierai cette interaction, qui saura rendre les sujets encore plus intéressants et dynamiques; alors n'hésitez pas!

Ainsi, pour résumer en une phrase, il y aura toute une série d'articles tournant autour d'un sujet central: le jugement des orchidées.

J'espère que cela vous plaira.







*Phragmipedium Jérémie Lussier 'Maluka Lussier' AM 80 pts.  
Propriété de M. Raymond Lussier*

### **Le Centre de jugement des orchidées de Montréal.**

Dans le courant des années 2004 et 2005, un groupe de personnes évoquait la possibilité de créer à Montréal un Centre de jugement des orchidées sous l'égide de l'AOS. Une discussion entre Peter Poot, alors président du Centre de jugement de Toronto et certaines personnes de la Société des Orchidophiles de Montréal a fait germer cette idée.

Par la suite, les principaux acteurs se sont mis en branle. André Poliquin, alors président de la Société des Orchidophiles de Montréal, Howard Ginsberg, Judy Adams et André Lévesque, tous les trois alors juges accrédités de l'AOS, mais membre d'un autre centre de jugement AOS, soit respectivement de Boston pour Howard Ginsberg et de Toronto pour les deux autres juges, se sont réunis avec l'objectif d'élaborer un plan pour proposer à l'AOS la création d'un Centre de jugement des orchidées à Montréal. Soutenu par le Centre de jugement des orchidées de Toronto, la Société des Orchidophiles de Montréal, la Société anglophone des Orchidées de Montréal (ECOS), la Société des Orchidophiles de Québec, la Société des Orchidophiles d'Ottawa et le Jardin botanique de Montréal, la candidature fut présentée par le courageux André Lévesque au printemps 2005 à Bloomington au Minnesota. Celle-ci fut acceptée,

mais conditionnellement à son parrainage par le Centre de jugement de Toronto et comme centre supplémentaire de jugement de Toronto, ceci pour un nombre d'années demeurant encore indéterminées, du moins le temps que le Centre de jugement des orchidées de Montréal atteigne son entière autonomie. Puis, en 2015 le Centre de jugement des orchidées de Montréal est devenu une entité indépendante, séparée du Centre de jugement de Toronto.

C'est ainsi que le Centre de jugement des orchidées de Montréal aura été inauguré et aura tenu, le 19 novembre 2005, sa première réunion mensuelle de jugement d'orchidées au Jardin botanique de Montréal et qu'il aura pareillement jugé sa première exposition dès le lendemain lors de l'exposition des orchidophiles de la ville de Québec. Or, cela fera bientôt 18 ans (déjà!) dans quelques mois seulement que le Centre de jugement des orchidées de Montréal existe et fonctionne. Celui-ci demeure le seul centre de jugement d'orchidées au Québec, le deuxième à avoir été créé au Canada et l'un des trois centres de jugement au Canada, les autres étant situés plus à l'ouest du pays dans les villes de Toronto et Vancouver.

Je voudrais clarifier le nom officiel du Centre de jugement, parce que si vous faites des recherches sur Internet ou auprès de l'AOS, le nom à utiliser est le «Montreal Judging Center»

Les membres du Centre de jugement de Montréal sont les juges accrédités André Couture (président du Centre de jugement de Montréal), Laura Bonnell, Marie-Odile Benoit-Biancamano, Christelle Kapfer ainsi que Howard Ginsberg et Michel Tremblay juges seniors; les juges associés sont Scott De Vito et Julien Cédric Anne.; les juges étudiants sont



*Epidendrum longirepens*  
'Jardin botanique  
de Montréal'  
CCM 86 pts.  
Propriété du  
Jardin botanique  
de Montréal

Sylvie Croteau, Marie-Josée Bergeron, Carlos Agudelo et Mélodie Picard. Nicole Roy agit comme registraire. Thang Dam (pour Montréal) et Denis Maheux (pour Québec) ont le titre de photographe officiel de l'AOS. Les réunions mensuelles se tiennent généralement le troisième samedi de

chaque mois dans un local que le Jardin botanique de Montréal nous prête gracieusement, tout en nous fournissant en plus la logistique.

Le Centre assure la responsabilité du jugement d'orchidées des expositions de Montréal, Québec, Ottawa, Saguenay, et Syracuse (États-Unis), sans oublier les jugements mensuels locaux qui ont lieu mensuellement le troisième samedi de chaque mois au Jardin botanique de Montréal.

Les réunions mensuelles du Centre de jugement des orchidées de Montréal se divisent généralement en trois parties :

1. La partie administrative afin de régler les problèmes de gestion courants;
2. La partie formation qui elle-même est subdivisée en deux, soit une conférence ayant trait au jugement des orchidées qui transmise autant par les membres du Centre que par des spécialistes venant de l'extérieur et deuxièmement, en une période de visionnement des photos des dernières orchidées primées par l'AOS;
3. Et, pour terminer la journée, la partie de jugement des orchidées qui sont apportées par des gens venant principalement de Montréal, Québec et Ottawa, mais qui peuvent aussi provenir de partout, ou qui font partie de la prestigieuse collection d'orchidées du Jardin botanique de Montréal.

Les réunions se déroulent en français, sauf lorsqu'il y a un participant à l'équipe de jugement qui est anglophone unilingue ou qui provient de l'extérieur, soit du reste du Canada ou des États-unis. et qui est unilingue anglophone. Par ailleurs, tous les documents qui sont issus du jugement sont rédigés en anglais afin de permettre leur diffusion internationale. En effet, l'AOS rayonne partout sur la planète et elle possède un système de diffusion des descriptions et des photos des plantes primées laquelle est planétaire et bien informatisée.



*Catasetum incurvum*  
'Memoria Cécile V. Lemay'  
AM 84 pts.  
Propriété de Mme.Nicole Roy



Toutes les sessions de jugement mensuelles sont gratuites et ouvertes à toute personne qui veut y assister. Je fais toujours un court article à chacune des parutions de l'OrchidExpress afin d'informer de la date du jugement, en présentant l'ordre du jour et le conférencier, s'il y a lieu.

Chaque session de jugement mensuelle est à tout point de vue une façon remarquable d'apprendre sur de nombreux aspects des orchidées.

Je dois admettre avec respect que je suis un peu déçu de l'assistance lors de nos séances de jugement mensuel. Je trouve qu'il y a très peu de monde des sociétés d'orchidophiles que dessert le Centre de jugement des orchidées de Montréal qui assiste à nos séances de jugement, tout au plus quelques-unes par année. Pourtant, nous tenons nos séances dans une salle qui peut contenir plusieurs dizaines de personnes. Nous répondons aux questions des gens sur leurs interrogations, en français ou en anglais, selon le cas. C'est une chance unique d'apprendre sur plusieurs sujets, de voir l'équipe de juges en action et d'admirer et de reconnaître les orchidées qui se distinguent, certaines étant d'une beauté ou d'une rareté inégalée. Alors je vous invite personnellement : **VENEZ EN GRAND NOMBRE.**



*Bulbophyllum annamense* 'Jardin botanique de Montréal' cultivé au Jardin Botanique de Montréal ayant récolté un certificat de mérite horticole CCM (Certificat of Cultural Merit) de 83 pts.